

AAP Général Autonomie 2023

Avis et composition du Comité scientifique d'évaluation

Table des matières

Fonctionnement du CSE	2
Cadre de l'évaluation des projets	2
Qualité scientifique des projets	2
Composition du CSE	3

Au terme du processus d'évaluation des projets soumis en réponse aux appels à projets du programme Autonomie 2023, lancé par l'IRESP et la CNSA, le Comité Scientifique d'Évaluation (CSE) émet un avis général qui précise certains points du processus d'évaluation.

Fonctionnement du CSE

Concernant le fonctionnement du CSE, il a été noté que la relative permanence des membres d'une année sur l'autre facilitait une certaine continuité dans l'établissement l'évaluation des projets. Un débat existe par ailleurs quant à l'intérêt ou non d'organiser la deuxième réunion du CSE sur un jour et demi, au lieu d'une seule journée, et en présentiel, dans la mesure du possible, pour faciliter les échanges. Cette question sera à réévaluer en fonction du nombre de dossiers à traiter l'année prochaine.

Cadre de l'évaluation des projets

Concernant les dossiers non conseillés au financement par le CSE, il s'est généralement agi de projets qui ont été considérés comme pas suffisamment « mûrs » ou trop imprécis.

Quand un projet de recherche vise à développer des connaissances à partir d'un ou de plusieurs pays étrangers, le CSE pense que l'AAP devrait explicitement préciser les conditions de son éligibilité. En l'occurrence, le CSE estime que ce sont des éléments susceptibles d'être intéressants au regard de l'esprit de l'AAP, mais dès lors où les chercheur.es établissent un lien entre cette recherche et la situation en France.

Le choix effectué par la CNSA de ne pas soutenir des chercheur.es ayant déjà un projet de recherche en cours, est cohérent, dans la perspective de renouveler le potentiel de recherche dans ce domaine. Cependant, le CSE pense que ce choix devrait être connu dès le départ par les candidats. Par ailleurs, il devrait se limiter aux projets en cours encore pendant 2 ou 3 ans, et non à ceux qui sont dans leur dernière année de convention, compte tenu du contexte difficile d'obtention de postes et du risque de précarisation de certain.es chercheur.es engagé.es sur ces projets.

Qualité scientifique des projets

Au cours de cet appel à projet, 36 projets ont été réceptionnés, puis 31 projets ont été évalués. Et au total, 11 projets ont été lauréats pour un montant total de 2 980 495 millions d'euros.

Le bilan quantitatif et qualitatif de l'AAP est satisfaisant : il s'inscrit dans la lignée des AAP précédents (36 en 2020, 43 en 2021, 38 cette année). Il est toutefois vraisemblable que le Programme Prioritaire de Recherche « autonomie » ait contribué à limiter le nombre d'équipes disponibles et donc susceptibles de s'engager dans cet AAP.

Selon certains critères, les projets se répartissent ainsi :

- 36 projets ont été reçu et 31 projets expertisés ; 5 ont été considérés comme hors champ ou non éligibles

- 11 projets sont lauréats et se répartissent selon l'AAP et le domaine ainsi :

Appels et dispositif	Non recommandé au financement	Recommandé au financement	Lauréats	Total général
TSA, TDN et SHS	1	4	2	5
SCMR	1	5	2	6
APAOB	3	5	5	8
BLANC	3	9	2	12
Total général	8	23	11	31

Parmi les 11 projets lauréats, 8 concernent le domaine du handicap, 1 celui des personnes âgées et 1 les deux domaines. Ces projets relèvent des disciplines suivantes : 3 en sociologie, 2 en psychologie, 2 en Santé publique et épidémiologie, 1 en Sciences de l'éducation et 1 en sciences de gestion. 6 projets sur les 11 sont considérés comme étant participatifs.

Composition du CSE

En 2023, le CSE est composé de 17 membres et de deux coprésidents. Il s'est réuni les 1er juin, 15 novembre et 29 novembre 2023. Le tableau ci-dessous présente chacun des membres, sa discipline, son statut au sein du CSE :

Président.e :

ARGOUD	Dominique	MCF, sociologie	<i>Université Paris-Est Créteil</i>
BERTEZENE	Sandra	Professeur du Conservatoire National des Arts et Métiers, titulaire de chaire de Gestion des services de santé	CNAM

Membres et Rapporteurs :

ANDRE	Amaël	Professeur, sciences de l'éducation	Université de Normandie
BERARD	Alain	Médecin, santé publique	Directeur adjoint de la Fondation Médéric Alzheimer
BERGUA	Valérie	MCF, psychogérontologie	Université de Bordeaux
CARRERE	Amélie	Docteure en sciences économiques	Institut des Politiques Publiques (IPP)
GAILLARD	Richard	MCF, sociologie	Université d'Angers
GARDIEN	Eve	MCF, sociologie	Université Rennes 2
GIRER	Marion	MCF, droit	Université Lyon 3
HELMER	Catherine	Médecin, épidémiologie	Centre Bordeaux Population Health Inserm UMR1219
HUMBERT	Christophe	Docteur en sociologie	Université de Strasbourg
LERAY	Emmanuelle	Professeur, épidémiologie	EHESP
LOFFEIER	Iris	Docteure en sociologie	Haute Ecole de Santé Vaud, Lausanne
MEZIANI	Martial	MCF, sociologie	Université Cergy-Pontoise
PARAPONARIS	Alain	Professeur, économie	Université Aix-Marseille
POPA ROCH	Maria	MCF, psychologie	Université de Strasbourg
YATIM DAUMAS	Fatima	Professeure, sciences de gestion	CNAM Paris